



Le Cercle d'Esgrime de Reims a le plaisir  
de vous inviter au

*Challenge de  
l'effervescence  
De la Ville de Reims*

**Le Lundi 11 novembre 2019**

**Complexe Sportif René TYS  
Impasse Léo Lagrange 51100 Reims  
(Autoroute A4 Sortie Reims Cathédrale)**

**Compétition inter régionale au fleuret avec la participation de nombreux clubs extérieurs à la ligue.** (en 2018: Compiègne, Paris CEP, Metz, Antony, Verdun, Dijon, Belfort, plusieurs clubs Belges...)

**REGLEMENT**

**1/ Catégories et armes**

M7	nés en 2013 et après	fleurets électriques lame 0
M9	nés en 2011 - 2012	fleurets électriques lame 0
M11	nés en 2009 - 2010	fleurets électriques lame 0-2
M13	nés en 2007 - 2008	fleurets électriques lame 0-2
M15	nés en 2005 - 2006	fleurets électriques lame 5

**2/ Tenue**

Tenue 350N  
Sous cuirasse 800N.



### 3/ Licence

Présentation obligatoire de la licence 2019/2020 (sauf inscription sur le site FFE)

### 4/ Droits d'engagement & inscriptions

Les droits d'engagement sont de 10 € par tireur dans toutes les catégories et 8 € en M7.

Inscriptions en ligne : sur le site de la FFE rubrique compétition

([www.extranet.escrime-ffe.fr](http://www.extranet.escrime-ffe.fr))

A cas de retard :

e-mail du club : [venard.catherine@gmail.com](mailto:venard.catherine@gmail.com) (06.60.70.46.81)

site du CER : <http://www.cereims.fr>

### 5/ Horaires

Catégorie		Appel
M15	G et F séparés	8h30
M13	G et F séparés	10h30
M11	G et F séparés	11h30
M9	G et F ensemble	12h30
Mini-Poussins	G et F ensemble	12h 30

Le scratch intervient 30 minutes plus tard.

### 6/ Formule

1 tour de poule avec décalage par club.

Tableau d'élimination directe sans repêchage pour tous en M15, M13, M11 et M9

Pour la catégorie M7 : 2 tours de poules

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition.

Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

### 7/ Arbitrage

Les clubs inscrivant **4 tireurs** ou plus seront tenus de présenter un seul arbitre conformément au règlement en vigueur selon le barème de la ligue Champagne Ardenne. ( maximum arbitre régional)

Maitre Vénard-Rothier sera responsable des arbitres et veillera à donner des indemnités (proportionnellement au temps passé et fonction des diplômes).



## 8/ Récompenses

- Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- Trophée du meilleur club (nombre de points attribués par club en fonction des résultats de leurs tireurs sur toutes les catégories ; valable 1 an et remis en jeu chaque année ; si le trophée est gagné 3 fois de suite, il sera définitivement gardé par le club)
- En M7, tous sont récompensés.

## 9/ Buvette

Pendant toute la durée de la compétition, les bénévoles de notre club assureront un service de restauration, avec boissons, sandwiches, friandises.

## 10/ Matériel

Un stand de matériel d'épée sera présent lors de la compétition : LEON PAUL

## 11/ Plan

### Complexe Sportif René Tys

36 Rue Léo Lagrange

51100 Reims (A coté du Stade de Reims)

